

**NOMENCLATURE : 01 - 01**

**DECISION PORTANT SUR LA RESILIATION A L'AMIABLE DU  
CONTRAT D'ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES  
POUR LE SERVICE ENVIRONNEMENT ET LE SERVICE  
PROPRETE SUR LE DOMAINE PUBLIC – AF 19039 – LOT 10 :  
ACQUISITION DE PETIT MATERIEL DE COLLECTE DES  
DECHETS**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 relative à l'application  
des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégations à des adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique,

Vu la circulaire n° 6374 /SG du 29 septembre 2022 portant sur  
l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte  
actuel de hausse de prix de certaines matières premières et  
abrogeant la circulaire n° 6338/SG du 30 mars 2022,

Vu la décision n°2019-594 du 23 décembre 2019 portant sur  
l'attribution du contrat d'ACQUISITION DE FOURNITURES  
DIVERSES POUR LE SERVICE ENVIRONNEMENT ET LE  
SERVICE PROPRETE SUR LE DOMAINE PUBLIC – AF 19039 –  
lot 10 : Acquisition de petit matériel de collecte des déchets à la  
société PLG,

Vu les décisions de reconduction du contrat des 22 septembre  
2020, 23 septembre 2021 et 9 novembre 2022,

Considérant la demande du titulaire, en date du 2 février 2022,  
pour une prise en compte de la hausse exceptionnelle des prix des  
matières premières impactant les prix des produits indiqués au  
bordereau de prix unitaire du contrat,

Considérant les rencontres des 26 avril 2022 et 8 novembre 2022  
entre la Ville et le titulaire, permettant d'exposer les solutions  
réglementaires proposées par les circulaires du 1<sup>er</sup> Ministre  
précitées au titulaire,

Considérant qu'à l'issue de la première rencontre, une solution  
temporaire avait été trouvée pour la mise en place d'un stock  
tampon,

**DIRECTION**  
**Vie de la Cité – Accès aux Services Publics**  
**Et aux Ressources Internes**

**Direction Commande Publique**

Affaire suivie par Mme Sophie Strugala  
Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> cl.

**LG/SST**

**Décision n° 2023 – 228**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230623-DEC2023-228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023

Considérant, qu'après les demandes de justificatifs de la Ville, la société titulaire ne pouvait pas fournir les éléments justificatifs, et que par conséquent, celle-ci demandait la résiliation à l'amiable du contrat,

Considérant que, par conséquent, la solution de l'instauration d'une convention extracontractuelle permettant la mise en place d'une indemnisation ne peut aboutir,

Considérant que les prix du contrat ne pouvant être appliqués, la résiliation du contrat à l'amiable doit être réalisée,

## DECIDE

**Article 1 :** D'autoriser la résiliation du contrat d'ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES POUR LE SERVICE ENVIRONNEMENT ET LE SERVICE PROPLETE SUR LE DOMAINE PUBLIC – AF 19039 – lot 10 : Acquisition de petit matériel de collecte des déchets.

**Article 2 :** Les modalités relatives à la résiliation sont indiquées dans le règlement amiable des litiges, à savoir que les Parties reconnaissent expressément ne rien se devoir l'une à l'autre tant au titre de l'exécution du Contrat que de sa résiliation et :

- déclarent n'avoir aucune réclamation à formuler à l'encontre l'une de l'autre,
- se déclarent remplies de tous leurs droits tant au titre de la résiliation du Contrat que du règlement définitif de tout différend les opposant l'une à l'autre,
- renoncent de manière réciproque, définitive et irrévocable à tous les droits et actions de quelque nature que ce soit relatifs tant à l'exécution tant au titre de l'exécution du Contrat que de sa résiliation.

**Article 3 :** Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la vie de la cité, l'accès aux services publics et ressources internes est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision, ce qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 23-06-2023

Pour Le Maire  
L'adjoint au Maire

Pierre MAZURE

